Body

Le recensement concerne les filles et garçons âgés de 16 ans (mois d’anniversaire ou mois suivant), la demande est à effectuer **sur rendez-vous** à la mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement est remise à l’intéressé. Cette attestation de recensement devra être conservée soigneusement car elle devra être présentée lors des concours et examens publics y compris le permis de conduire, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- Pièces d’identité française en cours de validité,
- Livret de famille des parents.

Les jeunes de nationalité étrangère ne sont pas concernés.

Les jeunes recensés peuvent contacter le service du Bureau du Service National jeunesse en créant un compte sur la plateforme démarche numérique (**6 mois après leur recensement en mairie**) sur ce lien.

Document(s)
Flyer triptyque jeune JDC
PDF

- Facebook share
-